

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 18 avril 2016

Question écrite urgente

Panama papers : que fait concrètement le département des finances pour récupérer ce qui a été caché au fisc genevois ?

Depuis deux semaines, les révélations des *Panama papers* montrent l'incroyable machine mise en place au niveau mondial au travers des sociétés offshore en faveur des fraudeurs du fisc, mais aussi de dangereux criminels (traite d'êtres humains, spoliation d'œuvres d'art, etc.), de groupes terroristes ou du financement d'opérations militaires illégales (*Irangate*).

Sous l'angle pénal, afin de clarifier l'existence de crimes et délits, le procureur de la Confédération comme le procureur général genevois – dont la rapidité de réaction doit être à nouveau saluée – et ceux d'autres pays ont d'ores et déjà lancé, amplifié ou réouvert des enquêtes sur des activités criminelles mises à jour par les *Panama papers*.

Sous l'angle fiscal, l'Union européenne comme le G20 ont déjà réagi pour lancer le processus de mise en place de nouvelles règles pour plus de transparence afin de mettre fin à la fraude et à l'évasion fiscale des personnes physiques comme des sociétés, tout particulièrement multinationales. Parallèlement, la presse a rappelé que les révélations des dernières années ont permis de confondre ou de pousser à l'auto-dénonciation des fraudeurs fiscaux et avaient rapporté des centaines de millions de francs à des nombreux fiscs nationaux et régionaux européens ou américains. Dans la presse genevoise, M. Serge Dal Busco a d'ailleurs reconnu que les *Panama papers* constituaient un potentiel fiscal à examiner.

Dans ce contexte, il est important de savoir ce que fait le fisc genevois pour appliquer la loi fiscale à ceux qui, selon la base de données des *Panama papers* ont fraudé le fisc.

Je demande donc au Conseil d'Etat :

1. *Quelle est la stratégie mise en place au département des finances (DF) pour exploiter fiscalement au maximum dans l'intérêt des caisses publiques genevoises les révélations des Panama papers et ainsi d'une part récupérer les impôts éludés ces dernières années et d'autre part couvrir les déficits futurs annoncés par le Conseil d'Etat ?*
2. *Le Conseil d'Etat a-t-il engagé ou entend-il engager une stratégie commune avec d'autres cantons abritant une place financière ou un nombre important de sociétés multinationales (Zurich, Tessin, mais aussi Vaud et Zoug par exemple) pour étudier et exploiter ensemble de manière efficace les données contenues dans les Panama papers, en mettant par exemple en commun des ressources humaines, des expertises et les informations pertinentes ?*
3. *Des contacts ont-ils été pris avec l'International Consortium of Investigative Journalists pour savoir s'il est possible d'accéder aux données relatives à la Suisse, et le cas échéant comment le faire ?*
4. *Quel est le nombre de postes plein-temps qui sont affectés à ce jour au DF au traitement des données des Panama Papers ? Le DF entend-il augmenter ce nombre ? Si oui dans quel délai ?*
5. *Si le DF ne dispose pas des ressources humaines, est-il prêt à demander un crédit supplémentaire, voire si la complexité l'exige à mandater des experts privés, pour traiter les informations dès lors qu'il apparaît au vu des expériences de ces dernières années dans divers pays européens que l'exploitation des données rendues publiques rapporte des centaines de millions de francs d'impôts ?*
6. *Quelles sont les démarches concrètes entreprises à ce jour par le DF ?*
7. *Quand le DF entend-il présenter à la Commission des finances sa stratégie en la matière ?*
8. *Le DF est-il prêt à informer par de courts rapports écrits trimestriels de l'avancement de son travail sur les Panama papers ?*